

Troisième Centenaire du Musée et de la Bibliothèque - Demande de subvention auprès de la DRAC (Délégation Régionale au Livre et à la Lecture)

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 30 mai dernier, le Conseil Municipal donnait un avis favorable au projet d'exposition proposé par les Conservateurs en Chef du Patrimoine chargés du Musée Classé et de la Bibliothèque Classée à l'occasion du Troisième Centenaire de ces deux établissements.

D'autres manifestations accompagneront cette exposition qui sera l'élément essentiel de cet anniversaire ; il y aura notamment :

- 2 conférences :

. le 8 novembre 1994 avec la participation de M. Louis DESGRAVES ; sujet traité : «les bibliothèques publiques en France sous l'Ancien Régime».

. le 28 novembre 1994 avec la participation de M. Edouard POMMIER ; sujet traité : «Avant les musées, le désir de musée».

- *une lecture-spectacle itinérant* proposé par le Centre Dramatique National autour de l'origine et du développement de la Bibliothèque et du Musée.

- *Croqu'histoires et Galipettes* : manifestation créée par la Bibliothèque d'Issoudun, éclatée en plusieurs lieux, qui présente dans un parcours ludique, un certain nombre de héros de livre pour tout petits. Elle se tiendra à la Médiathèque Pierre Bayle et dans les bibliothèques de quartier.

- *Chefs d'œuvre de la Bibliothèque de Besançon* : des collections initiales aux acquisitions récentes. Cette exposition montrera à travers des pièces exceptionnelles, la remarquable continuité des fonds précieux de la Bibliothèque Classée depuis les manuscrits médiévaux jusqu'aux éditions bibliophiliques du XX^{ème} Siècle.

A cette occasion sera présentée la maquette d'un Compact Disque Interactif sur le livre du XV^{ème} Siècle, à partir des fonds bisontins. Ce disque est réalisé par l'atelier audiovisuel du Service Culturel et la Média-service de l'Université.

A la même période, la Médiathèque Pierre Bayle présentera un aperçu des collections anciennes de la Ville.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles -Délégation au Livre et à la Lecture- est susceptible d'apporter son soutien financier à hauteur de 50 000 F pour l'ensemble de ces manifestations dont la dépense est estimée à 100 000 F, se décompose comme suit :

- conférences	5 000 F
- croqu'livres et galipettes	22 000 F
- chefs d'œuvre de la bibliothèque + expositions médiathèque	30 000 F
- réalisation du CDI (y compris l'acquisition d'un disque dur)	43 000 F

La part restante, soit 50 000 F, est prise en charge par la Ville sur des crédits figurant au BP 1994 chapitre 940.31 / article 660 (fêtes et cérémonies) 94041 / code service 41000.

Le Conseil Municipal est invité à :

- donner un avis favorable à ces projets,
- autoriser M. le Maire à solliciter l'attribution de la subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles,
- inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant, dès réception de l'arrêté attributif, les crédits alloués en recettes au chapitre 940.31 / article 7371 (subvention de l'Etat) 94041 / code service 41000 et en dépenses au même chapitre, même code service, article 660 (fêtes et cérémonies) 94041.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.